

Zeitschrift:	Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
Herausgeber:	Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
Band:	13 (1892)
Heft:	21-22
Artikel:	Société pour l'enseignement des travaux manuels
Autor:	Clerc, Ed. / Jeanneret, W.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258364

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dürfen wir sagen, dass dieselben heute erreicht sind. Der Knabearbeitsunterricht hat in unserm Vaterlande überall Boden gefasst, er ist in den meisten grössern Ortschaften eingeführt, die Behörden, sowol kantonale wie Bundesbehörden, stehen demselben wolwollend gegenüber und unterstützen ihn mit bedeutenden Geldmitteln, ja die Kantone Genf, Waadt, Neuenburg und Bern haben denselben in ihren neu revidirten Schulgesetzgebungen schon als obligatorisches oder fakultatives Schulfach vorgesehen. Die jährlich stattfindenden Lehrerkurse hatten zur Folge, dass der Unterricht mit geringen Abweichungen in allen Arbeitsschulen der Schweiz nach denselben Grundsäzen erteilt wird. Damit soll aber nicht gesagt sein, dass die Aufgaben unseres Vereins nun erfüllt seien. Die Zeit der Propaganda ist allerdings vorüber, aber während derselben haben sich neue Ziele, neue, ebenso wichtige wie die bei der Gründung des Vereines ins Auge gefassten, gezeigt, deren Lösung uns von den unsere Bestrebungen fördernden Behörden zur dringenden Pflicht gemacht wird. Es ist dies die schon bereits erwähnte schulgerechte Metodisirung des Arbeitsunterrichtes. Um diese Aufgabe lösen zu können, bedürfen wir der Mitwirkung aller derselben Mitbürger, die auf dem Gebiete des Arbeitsunterrichtes tätig sind, und damit dies geschehen kann, müssen wir unsren Verein auf eine breitere Basis sezen, weshalb auch heute die Frage der Statutenrevision zur Sprache gelangen soll.

Seit 1886 hat mich Ihr Vertrauen an die Spize des Vereins gestellt, ich habe mich während dieser Zeit redlich bemüht, dies Vertrauen zu rechtfertigen, und weder Zeit noch Mühe gescheut, wo es galt, unsren Bestrebungen zum Durchbruch zu verhelfen. Angesichts der neuen Aufgaben wünsche ich aber nun, dass die Last des Präsidiums auf andere Schultern gelegt werde, und ich schliesse daher meinen Bericht mit der Bitte an Sie, mich bei der bevorstehenden Neuwahl des Vorstandes gänzlich ausser acht zu lassen, indem ich die Annahme einer Wiederwahl des Entschiedensten ablehne.

Société pour l'enseignement des travaux manuels.

La Chaux-de-Fonds, le 30 septembre 1892.

Rapport du Comité

présenté à l'assemblée générale de la Société le 18 octobre 1892.

Monsieur le Président et Messieurs,

Dans la séance du 6 octobre 1891, vous avez fait à votre Comité l'honneur de le réélire à l'unanimité et il a conservé la répartition des charges comme elle existait auparavant, savoir :

Président: M. Ed. Clerc.

Vice-président: M. G. Grandjean.

Secrétaire: M. P. W. Jeanneret.

Caissier: M. J. J. Schönholzer.

Directeur des cours: M. J. U. Säxer.

Assesseurs: MM. Fritz-Robert Ducommun et
Guillaume Nusslé.

La question des locaux une fois réglée, vint celle de l'organisation des cours: Les inscriptions suivantes ont été reçues: 108 pour le bois, dont 12 pour la sculpture, 163 pour le cartonnage.

Un classement des élèves montra qu'on pourrait créer:

1^o Pour le bois:

- a. 1 cours de 12 élèves pour la sculpture,
 - b. 2 " d'élèves de 2^e année,
 - c. 5 " " de 1^{re} année de l'école primaire,
 - d. 1 " " de l'école industrielle qui auraient leurs leçons le soir,
- donc 9 cours au total.

Les heures, avec le local nouveau, purent être distribuées comme suit :

tous les jours de 4 à 6 heures	= 6 cours,
le mercredi de 7 à 9 heures	= 1 "
le samedi de 2 à 4 heures	= 1 "
le samedi de 2 à 6 heures (sculpture) .	= 1 "
	9 cours.

2^o Pour le cartonnage:

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale, les cours ne devant dorénavant comprendre que 20 élèves, on forma 8 classes, dont les leçons se donnèrent tous les jours de 4 à 6 heures et le mercredi et le samedi de 2 à 4 heures.

Votre Comité, Messieurs, constatant une lacune entre l'enseignement fröbelien et le nôtre, a tenté un essai: il a ouvert un cours pour enfants des 5^{mes} primaires. — Auparavant, il avait demandé à M. Arthur Barbier de lui présenter un rapport concernant ce raccordement et d'établir un programme des objets qui pourraient être confectionnés; après avoir pris connaissance de ces documents, le cours fut décidé, et l'appel amena 38 inscriptions; le prix de l'écolage était de fr. 3 seulement, somme suffisante pour compenser les frais. — Le Comité se déclare satisfait de cette tentative et, si vous l'aprouvez, il la continuera et la développera dans le prochain exercice.

Nomination des maîtres. Le nombre des classes à former une fois connu, les membres du corps enseignant disposés à donner l'enseignement des travaux manuels furent invités à s'inscrire: 9 répondirent à cet appel, dont 4 pour le bois, 3 pour le cartonnage et 2 pour l'une ou l'autre de ces branches. Les 4 premiers possèdent le brevet du 7^{me} cours normal pour le travail du bois; les autres, sauf l'un, celui du cartonnage.

Le cours de sculpture étant naturellement attribué à M. Säxer, il en restait 16 à répartir entre 9 maîtres. La difficulté commençait, aussi avant de procéder à aucune nomination, le Comité, s'inspirant uniquement de l'intérêt bien entendu des élèves, posa les règles suivantes:

- 1^o Toutes les inscriptions sont admises.
- 2^o Les débutants recevront un cours chacun.
- 3^o Dans la mesure du possible, les maîtres des années précédentes conserveront le même nombre de cours.
- 4^o Si cela est nécessaire, l'un des 5 maîtres du cartonnage aura un cours de cette branche et un du bois.

La répartition put se faire d'après ces principes et l'expérience a prouvé que ce fut pour le plus grand avantage de nos élèves.

Programmes. Dans une conférence du Comité et des maîtres, les programmes ont été discutés et adoptés; cette étude a été très profitable, car bien des idées nouvelles et très pédagogiques ont pu être exposées et expérimentées. Nous croyons que, dès maintenant, nos programmes peuvent être considérés comme arrêtés dans leurs parties tout à fait essentielles et qu'ils ne subiront plus de modifications profondes, aussi proposons-nous que les objets obligatoires soient, pour l'exercice prochain, préparés par l'un des maîtres de chaque section; il y aurait sûrement, de ce fait, une grande économie dans l'emploi des matières premières. La confection des objets libres ou d'invention sera suffisante pour donner à chaque maître l'occasion de pratiquer le débitage du bois, du carton, du papier. Parmi les travaux libres exécutés cette année, nous ne pouvons nous empêcher de mentionner spécialement les abris pour oiseaux faits par quelques élèves des cours de menuiserie; grâce à ces maisonnnettes, nombre d'oiseaux ont échappé l'hiver dernier à une mort certaine et nos enfants ont pris l'habitude de protéger ces gentils auxiliaires de nos agriculteurs. Espérons que cet exemple sera suivi et propagera de plus en plus parmi notre jeunesse les idées de douceur envers la gent ailée d'abord, puis envers les autres animaux.

Fréquentation. Cette année-ci, le Comité ne peut pas se déclarer aussi satisfait de la fréquentation que les deux années précédentes. A quoi cela tient-il? A l'augmentation du nombre des classes, d'abord, puis au fait que les absences aux premières leçons n'ont pas été signalées; les élèves, alors, n'ont pas donné suite à leur inscription, des cours se sont trouvés incomplets et notre caisse a éprouvé par là un petit déficit. Enfin, et c'est à regret que nous mentionnons ce dernier point, quelques cours ne se sont pas donnés avec la même régularité qui nous charmait tant en 1890 et 1891: il est essentiel que, sauf les cas de maladie ou d'urgence, les leçons aient lieu le jour fixé et non pas renvoyées aux vacances; en tout cas, pour la bonne règle, le président de la société doit être averti directement par le maître de tout changement à l'horaire régulier, cela pour sauvegarder la responsabilité du Comité vis-à-vis des parents.

Inspection des cours. En mai et juin, une inspection des cours a été faite par MM. les surveillants et en particulier par M. le président; nos élèves ont vu par là que leurs maîtres ne sont pas les seuls à s'occuper d'eux, mais

que d'autres personnes aussi s'intéressent à leurs travaux. Souhaitons que ces visites soient le plus fréquentes possible, car elles encourageront sûrement nos enfants à s'appliquer de plus en plus; nous attendons cela du dévouement de nos sociétaires appelés aux fonctions de surveillants.

Entretien des salles. Une amélioration importante a été réalisée cette année dans nos classes: nous avons remis le soin du balayage de notre salle du bois à M. Albert-Henri Droz, desservant des soupes scolaires, et depuis le mois de mars, la salle du cartonnage a été brossée par M. Huber, concierge. Les légères dépenses que nous avons eues de ce chef ont été amplement compensées par l'avantage d'avoir des locaux toujours propres; l'hygiène des enfants y a certes beaucoup gagné.

Exposition. A l'occasion du congrès scolaire, notre société a organisé une petite exposition des objets faits par nos élèves de tous les cours; bien que cette exposition ne pût être comparée, pour l'importance, à celle de Lausanne en 1889, elle a cependant été très visitée, et bon nombre d'instituteurs s'en sont déclarés satisfaits.

Matériel. Comme nous l'avons dit plus haut, notre mobilier s'est augmenté de trois établis avec leur outillage. Notre intention était d'acheter une cisaille pour le cartonnage, mais le prix d'une de ces machines était trop élevé et nous en avons loué une pour cette année. Cette question sera reprise à nouveau pour l'exercice prochain.

Une scie circulaire, à l'usage exclusif des maîtres, est adoptée à notre tour à pédale, et ne peut, en aucun cas, être employée durant les leçons; toutes les précautions sont prises pour éviter des accidents.

Cours en 1892—1893. Nous aurions à parler ici de l'organisation des cours de 1892—1893; mais comme il y aura, pour cet objet, un rapport spécial prévu par l'art. 9 des statuts, nous n'enregistrons que la conclusion tendant à remettre au comité cette organisation, ainsi que le programme d'enseignement, et la nomination des maîtres.

Effectif de la Société. Le nombre de nos sociétaires a diminué de 30, cette année; par contre nous avons dix adhésions nouvelles, et notre effectif ascende aujourd'hui à 205. Ce résultat était prévu, à cause de l'état des affaires, et nous sommes heureux qu'un si fort contingent d'adhérents nous soit resté fidèle. Nous devons cela surtout à notre caissier, qui ne laisse passer aucune occasion de faire de nouvelles recrues, et nous recommandons cet exemple à chacun de vous, Messieurs.

Finances. Les allocations de l'Etat et de la commune ont atteint, cette année-ci, le même chiffre qu'en 1891; nous en avons été heureux et nous avons adressé nos remerciements en temps et lieu à ces deux administrations. Notre ferme espoir est que nous obtiendrons encore ces mêmes subventions pour 1892—1893; en tous cas nous signalons ce point important au futur comité. Les écolages, en raison de nos ressources, doivent être maintenus au même taux que l'année passée.

Voici, pour la comparaison, les chiffres de notre budget, et ceux de nos recettes et dépenses réelles.

<i>Budget.</i>	<i>Recettes.</i>	
Fr.	Fr.	Ct.
400	Cotisations de 1892	437. —
300	Subvention communale	300. —
200	Subvention de l'Etat	400. —
1200	Ecolages	1342. —
2100		2479. —

<i>Budget.</i>	<i>Dépenses.</i>	
Fr.	Fr.	Ct.
1200	Honoraires des maîtres	1523. 75
80	Frais généraux	87. 65
600	Matières premières	310. 10
220	Outilage nouveau	299. 75
2100		2221. 25
	Boni pour l'année	257. 75
		2479. —

Nos remarques sont les suivantes:

- 1° Grâce à la subvention plus forte de l'Etat, nous avons pu faire une dépense plus considérable pour l'outillage.
- 2° L'augmentation des écolages provient du cours préparatoire.
- 3° Le chiffre correspondant des dépenses: Honoraires aux maîtres, a subi aussi une élévation due à ce cours d'abord, et au fait que chaque classe a reçu 4 heures de leçons de plus que ne le prévoyait le budget.

Les opérations de la Caisse se résument comme suit:

Compte rendu des recettes et des dépenses de la Société des travaux manuels de la Chaux-de-Fonds.

1891.	<i>Doit.</i>	Fr.	Ct.
Sept. 29.	Solde de l'ancien compte	2.	75
1892.	Cotisations de sociétaires pro 1892	437.	—
	Ecolages des cours divers	1342.	—
	Allocation de l'Etat pour l'exercice		
1891	1891	400.	—
	Allocation communale	300.	—
	Prélèvement chez M. Henri Rieckel	700.	—
		3181.	75

1892.	<i>Avoir.</i>	Fr.	Ct.
Oct. 15.	Traitements aux instituteurs	1523.	75
	Dépenses diverses pour matières premières, achats et entretien d'outils, etc.	697.	50
	Dépôt chez M. Rieckel, banquier .	900.	—
	Solde porté à nouveau	60.	50
		3181.	75

Chaux-de-Fonds, le 18 octobre 1892.

Le Caissier de la Société, *J. Schäenholzer.*

Quant au budget de 1892—1893, et en prévision d'installations nouvelles au Collège de la Promenade, nous vous proposons le suivant:

	<i>Recettes.</i>	
	Fr.	Ct.
Cotisations pour 1893	400	—
Subvention communale	300	—
Subvention de l'Etat	400	—
Ecolages	900	—
	Fr. 2000	

	<i>Dépenses.</i>	
	Fr.	Ct.
Honoraires des maîtres	1100	—
Frais généraux, balayage, etc.	100	—
Matières premières	300	—
Outilage nouveau	500	—
	Fr. 2000	

Arrivés au bout de notre rapport, nous terminerons par les conclusions suivantes:

- 1° La gestion financière et administrative du Comité est approuvée.
- 2° Le cours préparatoire établi provisoirement l'an dernier devient définitif.
- 3° Le taux des écolages reste fixé comme suit:

Cours de sculpture	4 heures par semaine	Fr. 10
» menuiserie	2 » » » »	5
» supérieur de cartonnage	2 heures par semaine	5
» inférieur de cartonnage	2 heures par semaine	4
» préparatoire de cartonnage	2 heures par semaine	3

- 4° L'ouverture des cours aura lieu le 24 octobre. — Les leçons seront organisées d'après le plan et le programme adoptés pour l'exercice 1891—1892.
- 5° Les bois, le carton, les papiers nécessaires à la confection de tous les objets obligatoires du programme seront préparés d'avance et remis aux maîtres, au commencement de l'exercice nouveau.

Le Comité étudiera le meilleur mode à employer pour cette préparation.

Au nom du Comité:

Le président, (signé) *Ed. Clerc.*

Le secrétaire, *W. Jeanneret.*

Die Frage des Abteilungsunterrichts in der Stadt Bern.

Eingabe der Primarlehrerschaft der Stadt Bern an die städtische Schuldirektion Bern.

Die wirtschaftliche Lage der stadtbernerischen Primarlehrerschaft hat sich in den letzten Jahren infolge beträchtlicher Erhöhung der Lebensmittelpreise und Mietzinse derart verschlimmert, dass wir bei der gegenwärtigen Bezahlung unser Auskommen nicht mehr finden. Es ist bei